

(l'actuelle forêt de Montmorency), et d'une basse forêt (la forêt de l'Isle-Adam). L'arpent local équivalant à 34,19 ares, la première avait une surface de 11 196 arpents soit 3828 Ha, la seconde 4 700 arpents soit 1607 Ha.

- C. Mouchy, mémoire de maîtrise : "*Les Infractions en forêt de Montmorency au XVIII^e siècle*", 1990.

- Arch. dép., Val-d'Oise (Arch. dép. Cergy Pontoise), Registre des rapports des gardes de 1742 à 1752, Série B 95 1367, p. 7.

- Ibidem, Registre des rapports des gardes de 1781 à 1790, Série B 95 1368, p. 43.

- Ibidem, Registre des rapports des gardes de 1738 à 1742, Série B 95 1368, p. 48.

- Ibidem, Registre des rapports des gardes de 1781 à 1790, Série B 95 1368, p. 7 (verso).

- Ibidem, Registre des rapports des gardes de 1743 à 1756, Série B 95 1367, p. 12.

- Ibidem, Registre des rapports des gardes de 1781 à 1790, Série B 95 1368, p. 8.

o o
o

EN PROVENCE AU XVIII^e SIECLE LES RESISTANCES AUX LOIS FORESTIERES : L'INDICATEUR CAPRIN

par Daniel SOLAKIAN

Des années 1680 à la Révolution française, la majorité des communautés agro-sylvo-pastorales de Provence, soit plus de 500 sur 672 communautés actives, vont résister à la volonté royale d'éliminer les chèvres des espaces forestiers : ordonnance de 1689, Titre XIX, article 13 ; arrêts du Conseil du Roi ; arrêts forestiers du Parlement de Provence en accord mitigé avec ce souci d'élimination "d'en-haut", qui, en fait, louvoie entre sévérité et tolérance.

Depuis deux siècles, cette question a été plus traversée que traitée. Retenons l'abbé de Coriolis, familier des rouages des administrations provençales (1786), et Charles de Ribbe, intéressé par la conservation forestière (1857). Au XX^e siècle, citons Thérèse Sclafert ciblant sur pâturages, déboisements et effets néfastes des usages locaux dans le long terme (X^e-XVIII^e s.) (1959) et Annick Douguedroit qui associe aux paysages forestiers de Haute-Provence des données historiques, climatiques, environnementales (1976).

En ce qui concerne les travaux non publiés, c'est la *Chambre forestière d'Aix* qui a fait l'objet de la thèse complémentaire de P.A. Peyriat pour les années 1725-1771 et d'un mémoire de maîtrise de Danièle Arviu concernant les années 1760-1790. Quant aux communautés et communaux en Montagne du Var, et les troubles les affectant, on rappellera les travaux de Daniel Solakian sur les communautés et communaux.

Les sources sont, elles, disséminées aux dépôts d'archives communales, aux archives départementales, aux archives nationales aussi. L'ensemble est loin d'avoir livré tous ses secrets.

I - CARACTERES DU TERROIR PROVENCAL

Le croisement des données connues met en évidence trois problématiques gravitant autour de la communauté agro-sylvo-pastorale : les hommes et les usages ; les territoires communautaires, les productions et les conflits associés à leurs fruits. En Provence, de tels territoires sont appelés *terres gastes et deffens*. Pour mériter l'appellation d' "*agro-sylvo-pastorale*", terres gastes et deffens doivent représenter du cinquième aux trois quarts du terroir et être gérés par la communauté en corps. Bien qu'au XVIII^e siècle, il y ait eu maints procès sur la propriété de ces communaux, disputée entre seigneurs et communautés, l'*habitanage* (fait d'établir un habitat permanent) entraîne la reconnaissance de droits ou de nécessités imprescriptibles qu'aucun seigneur ne saurait impunément remettre en cause. En 1771, le bailli de Mirabeau (vigerie de Forcalquier) l'a appris à ses dépens, écrivant au marquis : "il n'y a plus six seigneurs en Provence qui ne plaident avec leur communauté".

Tout - ou presque - vient donc des fruits des terres gastes et